

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 Janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf le 24 Janvier, à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland – ROJON Sandrine – MINASSIAN Guy - CURTET Françoise – MANCINI Cédric — CHAUDET Pierre – DO Karine - ALAUX Olivier – PONS Béatrice – BERNARD Alain – LIMANDAS Gilbert — CHASSIGNOL Valérie - BERARD Mathieu - BOULANGE Georges

Absents excusés : MORANDAT Sonia
OTTAVIOLI Hervé
TRUCHOT Evelyne

Absents : MBODJI Laurence
DESMARIS Didier

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Sandrine ROJON et DO Karine sont nommées secrétaires de séance.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Approbation du PLU

Le Maire rappelle que le PLU a été modifié et qu'une enquête public a été réalisée en Novembre 2018. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve la modification du PLU.

Modification de la délibération de l'engagement des travaux de renouvellement de la STEP

Le Maire rappelle que la signature du marché était de 1191295€ mais qu'il manquait 2000€ pour la communication donc après modification : 1193220€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve la modification de la délibération de l'engagement des travaux de renouvellement de la STEP.

Engagement de dépenses d'investissement 2019 (Guy Minassian)

Guy Minassian présente l'engagement de dépenses suivant :

- le Commissaire - enquêteur pour la modification du PLU : 2000€
- dématérialisation informatique : nouveau prestataire DOCAPOST, désigné par le Centre de gestion : 1000€
- Travaux de la nouvelle bibliothèque (Ancien bâtiment de la Poste) pour achat de matériaux : 5000€
- L'entreprise « Fermetures Bressanes » pour la rénovation des boiseries de l'école maternelle .Travaux effectué le 3 janvier 2019 prévus en 2018 mais non reporté en Reste à Réalisés : 6000€

Total de 14000€, le déblocage est prévu avant le mois d'avril 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

Reprise des voiries du Lotissement des Chanterelles

Le Maire rappelle qu'en 2013, il a été convenu avec ARVE LOTISSEMENT qu'à la fin des travaux, les voiries seraient reprises par la commune.

Les voiries du Lotissement des Chanterelles et du Lotissement Le Progrès ont été faites.

La totalité des voiries du Lotissement des Chanterelles correspond à 190 m² linéaire.

La commune procède à la rétrocession des voiries Lotissement des Chanterelles à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer la rétrocession.

Convention partenariale pour la bibliothèque (Sandrine Rojon)

Sandrine Rojon informe que cette convention s'inscrit dans le cadre du plan de développement de la lecture et des bibliothèques mis en œuvre sur le territoire départemental.

Son objectif est d'accompagner les collectivités dans leurs projets bibliothèques. (Aménagements, apports en collection, animations, informatisation, etc..).

Sandrine Rojon précise les engagements respectifs de la commune et du Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer la convention.

Proposition d'acquisition de parcelle famille DOMBEY

Le Maire présente la parcelle 31 du cadastre (375m²) et la parcelle 32 du cadastre (843m²), situées sur la Route du Bouchoux, appartenant à la famille DOMBEY. Ces deux parcelles sont en zone agricole et laissées en état de friche.

Le Maire demande si la commune ne devrait –elle pas l'acquérir.

En zone agricole, le prix du terrain est de 0,30€/m² soit un montant de 300€ pour l'acquisition de ces deux parcelles.

Cédric Mancini et Alain Bernard précisent que cette acquisition serait intéressante en vue du projet de cheminement doux prévu pour rejoindre le cimetière.

Guy Minassian déclare que cela serait utile d'acquérir ces deux parcelles pour prévoir des aménagements afin de sécuriser ce croisement.

Matthieu Bérard demande si la commune ne pourrait pas également acquérir la parcelle 31 et demander à la famille DESPRAT, propriétaire en indivision si elle serait vendeur.

Le Maire se charge de contacter la famille DESPRAT.

Sur le principe, Le conseil municipal accepte d'acquérir ces parcelles.

Débat sur le devenir du tènement immobilier Raymond Cornet

Le Maire informe que tous les tènements immobiliers Raymond Cornet sont mis en vente.

Le Maire précise que dans le PLU, il est indiqué que les commerces après 3 ans d'inactivité ne sont plus maintenus en tant que commerce.

Les bâtiments seront transformés en logement par le futur acquéreur.

Décision sur l'utilisation des 2 anciens bassins de la lagune avec le syndicat mixte de la Veyle Vivante (Gilbert Limandas) (voir documents annexes)

Gilbert Limandas expose le pré-projet de bassin rétention/épuration sur l'ancien lagunage de la commune.

Le bassin versant collecté par le fossé initial est d'environ 70ha, il s'étant de l'étang de la Carronnière (au Nord) jusqu'à la maison d'accueil spécialisée (au Sud).

L'objectif de ce projet est de dévier l'eau circulant dans le fossé initial au Sud-Ouest de l'ancien lagunage pour les épurer dans la future zone à créer dans les deux derniers bassins non utilisés de l'ancien lagunage communal. Un fossé d'aménagé permettra d'acheminer les eaux jusqu'à la nouvelle zone, elle pourra fonctionner de deux façons soit en dérivation (on remplit la zone avec un maximum d'eau et on la déconnecte du fossé par la suite) soit en série ou l'eau passera en permanence dans la zone.

Cette zone sera végétalisée avec des plantes aquatiques locales de manière à permettre une meilleure épuration et des variations de niveau d'eau pourront favoriser la dégradation des molécules ainsi que le développement d'une flore et d'une faune spécifique des milieux humides.

Gilbert Limandas précise que l'objectif est d'autoriser Le Maire à poursuivre le projet par le syndicat Mixte Veyle Vivante.

Gilbert Limandas donne un avis défavorable sur l'efficacité d'un tel projet, qui lui semble un peu aléatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix et 1 abstention autorise Le Maire à autoriser le syndicat Mixte Veyle Vivante à poursuivre le projet.

COMPTES RENDUS DIVERS

Projet Salle des fêtes (Olivier Alaux)

Olivier Alaux informe le conseil municipal, que l'instruction du permis de construire est en cours.

La phase projet du cabinet d'architectes va permettre de finaliser le plan détaillé de la salle des fêtes et qu'ensuite sera lancée la phase de consultation des entreprises.

Scolaires (Olivier Alaux)

La politique d'entretien des bâtiments scolaires se poursuit en 2019.

L'entretien de l'école élémentaire a commencé depuis 1 mois par un prestataire externe.

Karine Do demande s'il y a des salariés de la commune ?

Olivier Alaux répond qu'il n'en n'a pas connaissance.

- **projet piscine :** Olivier Alaux précise que la commune continue à participer à l'accompagnement des élèves de CP/CE1 et CE1/CE2 à la sortie piscine « Aqua-Dombes » à Châtillon-sur-Chalaronne.

Gilbert Limandas demande pourquoi à la piscine de Châtillon-sur-Chalaronne et pas à la piscine de Villars les Dombes ?

Olivier Alaux répond que le projet initial était établi en fin d'année scolaire 2017/2018 à la piscine de Châtillon-sur-Chalaronne.

Valérie Chassignol demande si l'on connaît les effectifs de la prochaine rentrée scolaire 2019/2020 suite à la construction des nouveaux logements de « la Ceriseraie »

Olivier Alaux répond qu'il est impossible d'anticiper statistiquement pour les effectifs scolaires. La commune aura un regard sur les attributions des logements uniquement.

Finances (Guy Minassian)

- **Budget 2018 :**

Guy Minassian présente le budget 2018 avec un excédent de fonctionnement de 166 000€ :

- 100000 € de capital d'emprunt à rembourser, il restera donc 66000€ à imputer soit en fonctionnement ou investissement.

Un reste à réaliser de 94 000€

Guy Minassian précise pour la salle des fêtes que les frais d'honoraires du notaire s'élève à 130 000€ et que l'achat du terrain à 67 000€.

Gilbert Limandas demande que la commission finances étudie la situation financière ?

Guy Minassian répond qu'à ce jour, les dotations forfaitaires n'ont pas été reçues, il est donc prématuré d'établir une situation financière cohérente.

Gilbert Limandas évoque le mauvais état de certaines routes communales et que depuis 2 ans aucuns travaux n'a été fait au niveau de l'entretien des routes. L'année dernière une somme avait été provisionné pour le projet de construction d'un giratoire au Sud du village au dépend de l'entretien des route communales.

Cédric Mancini précise que Le Maire avait, début Novembre mandaté un spécialiste du groupe EIFFAGE.

Il a été vu et constaté que les routes principales de la commune ne présentent pas de caractère d'urgence de rénovation.

Gilbert Limandas a constaté un manque de ménage dans l'église, notamment dans la chapelle de droite qui présentait énormément de poussières.

Le Maire précise qu'un ménage est effectué, mais les travaux de la voûte ont généré beaucoup de poussière.

Gilbert Limandas rapporte que l'éclairage des logements sociaux reste allumé.

Le Maire répond qu'un courrier a été envoyé à Dynacité.

Pose antenne FREE (Cédric Mancini)

Cédric Mancini précise que l'antenne Free est opérationnelle depuis le 12 Décembre 2018.

Curage des fossés (Cédric Mancini)

Cédric Mancini précise que les travaux d'entretien des fossés continueront dès le printemps et devraient passer par le quartier de Veillère et une partie du secteur Nord et Est du village.

Cimetière (Cédric Mancini)

Cédric Mancini précise que les travaux du nouveau cimetière avancent bien même si un léger retard a été pris. Les portails seront bientôt installés dès que la commission et le conseil municipal auront validé l'esthétique. Les murs sont montés. Les terres restent à étaler. Les travaux reprendront au printemps.

Des places de parking seront positionnées le long du chemin des oliviers, un accès à l'ancien cimetière a été prévu à cet effet avec un portillon et une rampe d'accès.

Le stationnement le long de la départemental sera supprimé ainsi que le coin déchet, tout se trouvera au lieu du nouveau cimetière avec un point d'eau.

INFORMATIONS DU MAIRE

Emplacement BESSARD

Le Maire informe que 6 maisons, situées derrière la maison de la famille Paubel se retrouveraient sur les canalisations d'assainissement, le montant des travaux pour déplacer ses canalisations s'élèverait à 67 000€.

La société SEFI accepterait de payer ses travaux. La commune avancerait le coût des travaux et se ferait rembourser par la société SEFI. Une convention rédigera les engagements de chacune des parties.

Salle des fêtes actuelle

Le Maire informe qu'un diagnostic datant de 2006 a été établi concernant la présence d'amiante dans la salle des fêtes, ne présentant pas de trace d'amiante.

Le Maire reprend le diagnostic en précisant que le texte n'est pas clair et qu'il est simplement notifié la susceptibilité de présence d'amiante.

Le Maire demande à Matthieu Bérard si dans l'ancienne « Maison de la Dombes », où a pris place la pharmacie actuelle, il avait été détecté la présence d'amiante ?

Matthieu Bérard répond que de l'amiante avait été retrouvée dans la colle du carrelage.

Garage le long de RD1083

Le Maire informe que les restes du bâtiment du garage automobile incendié a été démonté et que de l'amiante était présente.

Le Maire précise qu'à ce jour, il ne possède pas d'infos des propriétaires sur le devenir de cette parcelle.

Entreprise ADORLA

Le Maire informe que l'entreprise ADORLA incendié en Août 2017, a déposé un permis de construire.

Zone Artisanale

Le Maire informe que l'Entreprise CHABRY a signé un compromis de vente sur la parcelle restante en Zone Artisanale. La finalisation de la vente est prévue le 15 Mars 2019.

Parcelle 1AUX

Le Maire précise que cette parcelle appartient à Monsieur Guichon et qu'il serait vendeur. L'EPF va acheter pour le compte de la Communauté de Communes de La Dombes.

Propositions de recrutement d'un médecin

Le Maire informe qu'une offre de recrutement conjointe entre ADAPEI et la commune est proposée pour augmenter les chances de faire venir un médecin à ST PAUL.

Le Maire précise la proposition :

- 1) Adapei
Engagement en CDI à mi-temps avec un salaire correct (alignement sur convention hospitalier de 1966) pour le mas de Monplaisant
- 2) La commune
Local gratuit pendant 2 ans à la maison de santé ou le médecin serait libéral

L'ADAPEI s'engage à préparer une annonce commune et faire passer le texte dans des revues spécialisées et sites spécialisés voir des cabinets « chercheur de tête ».

Le Maire précise que le Docteur Grauby prendra sa retraite en 2022/2023.
L'ensemble du conseil municipal approuve la proposition.

Cahier de doléances

Le Maire informe qu'un cahier de doléances est mis à disposition au secrétariat de Mairie, permettant aux Varaxois d'exprimer leurs attentes et revendications.

Le Maire précise que le Président Emmanuel Macron souhaite que les mairies organisent des réunions publiques.
Les membres du conseil restent sceptiques sur la forme.

Fin à 22h50

Dates des prochaines réunions :

- 4 Mars 2019 : Débat d'Orientation Budgétaire
- 25 Mars 2019 : Vote des budgets